

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au bureau municipal situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 à Saint-Bruno-de-Kamouraska, aux heures d'ouvertures.

ET que l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2022 se fera le 23 février prochain. La date limite du premier versement est le 24 mars 2021.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska ce 10^{ième} jour du mois de février 2022.



Maryse Ouellet, secr.-trés. et
directrice générale par intérim